

Synthèse* de la réglementation de la chasse en cœur du Parc national des Cévennes pour la campagne 2023/2024.

** Ce document à valeur informative ne saurait remplacer une lecture attentive des actes réglementaires, seuls textes opposables en cœur du Parc national, sans pour autant faire obstacle à la réglementation issue des autres textes et documents mentionnés dans ce tableau.*

Espèces	Période de chasse		Jours de chasse autorisés							Prélèvement Maximal Autorisé (PMA)	
	Ouverture	Fermeture	Lun.	Mar.	Mer.	Jeu.	Ven.	Sam.	Dim. ou fériés		
Perdrix rouge*	8, 15, 22 et 29 octobre		X							O	2 oiseaux par jour et par chasseur
Lièvre	10 septembre	10 décembre									1 lièvre par jour et par chasseur ou par groupe de chasseurs
Lapin		7 janvier									
Renard		29 février									
Grives	Cf. arrêtés ministériels	Cf. arrêtés ministériels	X		O	X			O	Consulter les sites de l'ONCFS ou FDC Carnet de prélèvement spécifique et marquage obligatoire ; Lozère : 3 oiseaux /jour par chasseur, limite annuelle : 30 oiseaux Gard : 3 oiseaux/ jour par chasseur, 6 oiseaux/semaine, limite annuelle : 30 oiseaux	
Pigeon ramier											
Caille											
Bécasse											

* Hors communes de **Pont de Montvert - Sud Mont Lozère, Vialas et Ventalon-en-Cévennes** (ouverture les **8 et 22 octobre uniquement**)

X : Chasse interdite

O : Chasse autorisée

Modalités générales Petit Gibier :

- Déclaration des prélèvements à la FDC concernée en fin de saison
- Sécurité: les mesures préfectorales inscrites dans les schémas départementaux de gestion cynégétique (SDGC) s'appliquent en cœur du Parc national des Cévennes
- Chasse interdite par temps de neige (réglementation nationale CE)
- Chasse interdite du petit gibier dans les Zones de Tranquillité (ZT) du cœur
- Port obligatoire dispositif fluo orange sauf pour la chasse des migrateurs à poste fixe
- S'assurer que les dates de fermeture n'ont pas été modifiées par arrêté ministériel en cours de saison ou que le directeur de l'EPPNC n'a pas fixé de fermeture anticipée au regard de conditions météo exceptionnelles (vague de froid)